

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 54 (1962)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Le jubilé de la Centrale suisse d'éducation ouvrière : avertissement  
**Autor:** Möri, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385259>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le jubilé de la Centrale suisse d'éducation ouvrière

## Avertissement

par Jean Möri

Ce numéro spécial de la *Revue syndicale suisse* commémore le cinquantième anniversaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière (CEO), fondée le 12 septembre 1912. C'est un geste naturel, car notre revue servit constamment d'organe à cette association vénérable.

Que nos lecteurs ne confondent pas cette publication spéciale avec l'histoire fidèle d'une institution qui contribua constamment non seulement à la formation des cadres syndicaux, mais à l'éducation des travailleurs et à la promotion ouvrière. Une quarantaine de pages ne suffisent pas à pareille ambition. Il s'agit plutôt de l'évocation d'une action continue toujours renouvelée et adaptée à l'évolution. L'histoire de la CEO reste à écrire. D'innombrables études antérieures d'Hans Neumann, Charles Schürch, Max Weber et bien d'autres militants offrent à ce titre une source d'informations précieuses qui reste à prospecter.

L'objectif de nos collaborateurs est simplement de présenter un bilan de l'œuvre vitale et de réveiller les enthousiasmes pour la perfectionner sans cesse. Car, malgré l'euphorie d'un anniversaire qui nous est cher, convenons qu'il reste beaucoup à faire en ce domaine. Des efforts toujours plus grands sont nécessaires pour accélérer la promotion ouvrière dans tous les domaines, renouveler les cadres, ouvrir aux travailleurs l'accès aux valeurs supérieures de la culture.

Nos collaborateurs ont fait un grand effort pour présenter une image de l'éducation ouvrière valable également pour la Suisse romande. Cet effort méritoire n'empêchera pas que certains de nos lecteurs seront désorientés par la mention dans les articles qui suivent de certaines publications ou activités qu'ils ignorent, parce qu'elles concernent uniquement la Suisse allemande. Ce sont les impondérables du bilinguisme ou même du trilinguisme. Le fait est qu'en Suisse romande, en matière d'éducation ouvrière également, il a bien fallu tenir compte de la différence des moyens techniques à disposition. C'est ainsi par exemple que Charles Schürch, mon prédécesseur de langue française au secrétariat de l'Union syndicale suisse, dut nécessairement assumer de surcroît, durant une vingtaine d'années de son apostolat, le secrétariat de la CEO pour la Suisse romande en plus de ses activités normales. Un lourd handicap que j'eus l'occasion d'apprécier moi-même en reprenant sa succession jusqu'à l'élection de Bruno Muralt en qualité de secrétaire adjoint de la CEO en 1948. Malgré cette accumulation de

charges, Charles Schürch réussit à mener à bien cette activité importante pour laquelle la Suisse allemande bénéficiait depuis longtemps des services exclusifs d'un secrétaire permanent, en la personne de l'inoubliable Hans Neumann. Un véritable miracle, car les critiques désinvoltes ignorent la force d'inertie qu'il faut surmonter pour sortir certains de leur douce somnolence, davantage encore pour innover. J'en sais quelque chose pour avoir accru considérablement les frais de téléphone de l'Union syndicale quand il s'agit de «placer» dans les centres locaux les conférences mémorables de grands savants français, de littérateurs ou d'artistes assez généreux pour prêter leur concours bénévole à la CEO. A cette époque déjà, nous n'en étions plus au dynamisme d'animateurs locaux tels que l'ancien maire de La Chaux-de-Fonds, Gaston Schelling, par exemple, assez audacieux pour faire présenter le grand Copeau aux Montagnards ravis et organiser des cours hivernaux consacrés aux sciences politiques, sociales et économiques.

Sans doute, en ce domaine également, l'initiative individuelle se manifesta constamment sur le plan local. Il suffit par exemple d'évoquer l'expérience concluante de l'Université ouvrière de Genève ou du Cercle syndicaliste de Neuchâtel pour s'en convaincre. Ailleurs, la renaissance se manifeste de façon réjouissante.

Il convient aussi de rappeler les débuts de l'Ecole ouvrière en Suisse romande, dont parle son mécène, le professeur Max Weber, ancien conseiller fédéral, dans ce numéro même. Des cours s'étalant sur deux ou trois périodes de deux semaines permirent à des volées successives de jeunes militants de se familiariser avec le droit du travail, les assurances sociales, la législation fédérale pour la protection des travailleurs et l'économie politique entre autres. Pierre Aragno voulut bien prêter son précieux concours aux organisateurs de ces cours, dont il dirigea les travaux avec une souriante autorité. Les participants à ces séminaires s'inspirent aujourd'hui encore des précieux enseignements des professeurs Milhaud, Reymond et Berenstein aux connaissances encyclopédiques et au dévouement inépuisable, ainsi que de tant d'autres maîtres soucieux de servir les travailleurs et le pays par répercussion.

Gardons-nous d'autre part d'oublier les réunions de secrétaires permanents et de rédacteurs syndicaux. Leur apport à la culture ouvrière est inestimable. De même il convient de ne pas oublier les enseignements pratiques de l'activité syndicale dans les comités à tous les échelons de la hiérarchie. Pierre Reymond rappelait excellemment dans notre revue, il y a quelques années, que cette action pratique constitue un des meilleurs moyens d'éducation. Elle a mené d'ailleurs quelques militants formés à cette école à la plus haute magistrature des cantons et des communes.

Enfin, il faut encore mentionner l'effort particulier des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse. Nombre d'entre elles organisent régulièrement des cours de formation adaptés à leurs besoins particuliers. Leurs programmes sont élaborés de façon éclectique, avec le souci majeur d'instruire objectivement.

Certaines sacrifient même chaque année des sommes importantes pour mettre régulièrement à disposition de leurs membres des revues techniques substantielles. Toutes publient des périodiques d'information et d'action dont la valeur éducative est indéniable.

Mais le rôle du syndicalisme dans la société démocratique est toujours plus ample. Il convient donc de remettre constamment les systèmes d'éducation sur le métier et les ajuster aux nécessités de la vie réelle toujours changeante.

Souhaitons que l'événement du cinquantième anniversaire de la CEO contribue à ranimer les enthousiasmes et à donner à l'éducation ouvrière la place qu'elle mérite dans l'activité syndicale.

C'est le placement le meilleur que l'on puisse effectuer. De la valeur des militants et des cadres ouvriers continue à dépendre en définitive la force du mouvement syndical libre et l'ampleur du progrès social.